

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Annule et remplace, à l'unanimité, la délibération du 16 juillet 2020 qui confie à Monsieur le Maire pour la durée du mandat les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec une précision sur le point numéro 16.
- Annule et remplace, à la majorité (24 voix pour, 5 contre), la délibération du 16 juillet 2020 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- Fixe, à l'unanimité, les conditions de remboursement des frais de déplacement des élus.
- Fixe, à l'unanimité, une indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents positionnés sur les grades d'attaché et attaché principal pour travaux de secrétariat effectués en dehors des heures de services lors des élections 2020.
- Décide, à l'unanimité, d'instituer la majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet.
- Valide, à l'unanimité, le principe d'un chèque-cadeau offert aux agents titulaires lors du départ en retraite et pour l'obtention d'une médaille du travail.
- Décide, à la majorité (25 voix pour, 4 abstentions), la modification du tableau des effectifs avec la création de deux postes au 1^{er} novembre 2020.
- Désigne, à l'unanimité, Madame Geneviève NIGAY et Monsieur Philippe DENIS, respectivement titulaire et suppléant, pour représenter la commune de Saint-Galmier au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à SEM.
- Etablit la liste des commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la Commission communale des Impôts directs.
- Approuvé, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 1 du budget communal 2020.
- Sollicite, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 200 000 € auprès du Département de la Loire au titre du Plan de relance 2020 pour la construction de deux courts de tennis couverts.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à vendre en l'état le tracteur Massey Ferguson immatriculé 3190YD42 pour un prix de cession de 6 900 € à la société GONNIN DURIS.
- Décide, à l'unanimité, d'accorder aux locataires de la commune qui en font la demande une exonération de deux mois de loyer et de charges, au titre de l'année 2020, pour les acteurs dont l'activité économique a été complètement arrêtée et une remise de 50 % sur les deux mois lorsque l'activité a été partiellement maintenue. (Annule et remplace la délibération du 18 juin 2020).

... / ...

... / ...

- Approuve, à l'unanimité, la dérogation au règlement général des locations des salles municipales en remboursant la totalité des sommes versées par les locataires, dès lors que l'annulation est liée aux conditions d'utilisation des salles imposées par l'épidémie de COVID 19.
- Fixe, à l'unanimité, la durée d'amortissement de la subvention SIPAB/NOVIM liée à la dissolution du SIPAB à un an.
- Approuve, à l'unanimité, le tableau récapitulatif des contributions et participations financières 2020 du SIEL.
- Accorde, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 72% pour le remboursement d'un prêt de 1 306 000,00 euros souscrit par Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- Prend acte des décisions du Maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.

***Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.***

Affiché le 17 septembre 2020